

## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La directrice du cabinet du ministre d'Etat

Paris, le 2 3 JAN, 2018

N/Réf.: CDAP/V/A17010936-D18000564

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 31 août 2017, vous aviez bien voulu appeler l'attention de M. Nicolas HULOT, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, sur le projet de pôle résidentiel et touristique à dominante golfique de Tosse. A cet égard, vous demandiez les raisons de l'absence d'observations émises par l'Autorité environnementale suite à la lecture de l'avis de mise à disposition au public de l'étude d'impact.

Je vous apporte les éléments de réponse ci-dessous :

La DREAL a bien été saisie sur ce dossier le 15 mai 2017 par le Syndicat mixte Landes Océanes, dans le cadre de la procédure d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC). En parallèle, le syndicat mixte a sollicité une autorisation environnementale auprès de la DDTM sur la base d'un dossier de demande d'autorisation comprenant également l'étude d'impact du projet.

Les deux procédures déclenchent chacune la production d'un avis de l'Autorité environnementale. La procédure d'autorisation environnementale est toutefois plus longue que celle de la création d'une ZAC. Elle débouchera sur la fourniture de compléments, voire de modifications du projet proposé par le maître d'ouvrage.

Par conséquent, la DREAL a fait le choix de ne pas se prononcer dans le cadre de la première saisine de l'Autorité environnementale (création de la ZAC), en privilégiant la production d'un avis de l'Autorité environnementale complet, émis dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale et intégrant l'ensemble des éléments issus de l'instruction de cette demande.

Cette démarche a pour objet d'éviter la multiplication des avis de l'Autorité environnementale sur un même dossier pour améliorer la transparence et favoriser la compréhension du dossier. Par conséquent, l'avis de l'Autorité environnementale est actuellement en cours d'instruction par la DREAL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Michèle PAPPALARDO

Monsieur Georges CINGAL Président de la Fédération SEPANSO Landes 1581, route de Cazordite 40300 CAGNOTTE